

Débats publics Fos Faster – Fos Tonkin

Première réunion : réunion d'ouverture

Synthèse

Date et heure : 9 septembre 2010 à 19 heures

Lieu : Maison de la Mer de Fos-sur-Mer

Durée : 4 heures

Participants : Environ 280 personnes

I. Ouverture

Monsieur Michel SAPPIN, Préfet de région, se réjouit de la tenue de ces débats publics, voués à éclairer les décisions qu'il prendra ensuite. Il assure la CPDP de son soutien quant à l'organisation des rencontres. Monsieur SAPPIN rappelle que les deux maîtres d'ouvrage impliqués dans le débat ont saisi la CNDP de leurs projets en octobre 2009. Le 2 décembre 2009, deux décisions ont été prises afin qu'un débat public soit organisé sur chacun des projets Cap Tonkin et Fos Faster.

Monsieur Antoine DUBOUT, Président des CPDP, explique que les débats publics portent sur deux projets distincts et non-alternatifs :

- Cap Tonkin, porté par le maître d'ouvrage Elengy/GDF Suez ;
- Fos Faster, porté par le maître d'ouvrage Shell/Vopak.

Monsieur DUBOUT précise qu'aucune décision n'a encore été prise concernant ces projets. En effet, le débat public se déroule en amont du processus décisionnel, contrairement à l'enquête d'utilité publique.

Monsieur DUBOUT souligne ensuite l'indépendance des deux projets étudiés. Ceux-ci feront l'objet de deux décisions distinctes en fin de procédure. Voilà pourquoi deux Commissions Particulières du Débat Public (CPDP) ont été créées pour chacun de ces projets.

Le débat public a pour objet d'échanger sur l'opportunité des deux projets en question, mais aussi sur leurs impacts positifs ou négatifs.

Monsieur DUBOUT signale que sur 35 procédures de débat public engagées, 18 ont abouti sur une modification, voire sur un abandon du projet concerné. Il expose ensuite le rôle des CPDP, qui consiste à organiser et à réguler le débat sans porter aucun jugement sur le fond des projets exposés. A l'issue du débat public, les maîtres d'ouvrage auront trois mois pour décider de lancer ou de ne pas lancer leur projet. Cette décision sera rendue publique en mai 2011. Ensuite, les CPDP interviendront dans le processus de concertation courant entre la fin de la procédure de débat public et le début de l'enquête d'utilité publique.

Madame Chloé BASVILLE, Membre de la CPDP Fos Tonkin, présente aux participants le déroulement de l'actuelle réunion d'ouverture. Ensuite, Monsieur Michel STEINER, Membre de la CPDP Fos Tonkin, expose les règles applicables aux échanges.

II. Première partie – présentation du projet Fos Tonkin

1. Présentation

Monsieur Thierry TROUVE, Président-Directeur général d'Elengy, filiale de GDF Suez, rappelle que le terminal Fos Tonkin a été mis en service en 1972. L'installation a accueilli 5 000 navires méthaniers en 40 années d'exploitation. L'opération Cap Tonkin a pour objet de prolonger dans l'avenir cette présence de longue date sur le bassin de Fos. Monsieur TROUVE revient sur le projet GDF2, qui a suscité la polémique il y a quelques années. Depuis lors, un accord a été conclu afin de préserver la plage du Cavaou et de rationaliser les accès vers la presqu'île. Monsieur TROUVE veut voir dans cet accord la manifestation de la nouvelle posture d'Elengy.

Monsieur Gilles BAVUZ, Directeur technique, Elengy, met en exergue l'extrême modicité des émissions du terminal Fos Tonkin dans l'air. Il explique ensuite les motivations du projet Cap Tonkin. Celui-ci vise à accompagner le développement de l'industrie du Gaz Naturel Liquéfié en Méditerranée. Il permet de maintenir une porte d'entrée pour l'approvisionnement en gaz naturel de la zone Sud de la France. Enfin, ce projet contribue à l'alimentation en gaz naturel des nouvelles centrales de production d'électricité de la région PACA.

Le projet Cap Tonkin n'augmentera pas la capacité du terminal. Il a pour objet de moderniser l'apportement de l'installation. Le projet tient compte des enjeux environnementaux, et notamment des espèces endémiques présentes. L'exploitation se poursuivra tout au long du chantier, qui devrait aboutir en 2016 s'il est décidé de le lancer.

2. Questions de la salle

Monsieur le Président du Collectif santé-environnement de Port-Saint-Louis du Rhône indique qu'un certain nombre d'associations ne participeront pas au débat public, bien qu'elles reconnaissent les qualités de cette procédure.

Un membre de l'association NACICCA rappelle que les engagements pris lors du débat public 2XL n'ont pas été respectés. Il signale que les dossiers présentés par les pétitionnaires sont incomplets, alors que les projets évoqués entraîneront d'importants effets négatifs.

Un participant considère que l'approche développée dans le débat public est fragmentaire. Elle ne permet pas d'envisager l'avenir du territoire de Fos et de l'étang de Berre dans son ensemble. En outre, le débat public n'entraîne jamais aucune modification des projets évoqués car il n'aboutit pas sur des décisions concrètes.

Un membre de l'association ESPEREN exige l'abandon des projets Cap Tonkin et Fos Faster et demande le développement des énergies propres et non dangereuses. Ce participant sollicite le lancement d'études indépendantes, à l'échelle de l'ensemble du territoire fosséen, portant sur les effets de la pollution sur la santé et l'environnement. Il fait le vœu d'une véritable préparation de « l'après-pétrole ». Le même participant appelle les populations à participer au présent débat public à une condition : que les engagements pris précédemment soient tenus.

Monsieur le Président du Collectif santé-environnement de Port-Saint-Louis demande au Président des CPDP des garanties quant à la tenue des engagements pris dans le cadre du débat public 2XL.

Monsieur DUBOUT s'engage à apporter des réponses écrites aux questions posées.

Les participants ayant pris la parole quittent la salle.

Monsieur le Président d'ADPLGF évoque la convention d'Aarhus, selon laquelle le maître d'ouvrage doit présenter au public un aperçu des solutions alternatives à son projet. Cette même convention prévoit une participation active du public aux projets. Ces prescriptions n'étant pas respectées, ADPLGF ne souhaite pas apporter sa caution au débat public, sans vouloir remettre en cause l'intégrité des CPDP.

Monsieur DUBOUT signale qu'il ne peut pas s'engager sur une procédure de débat public achevée et close telle que la procédure 2XL. En revanche, il s'engage à suivre les échanges relatifs aux débats publics en cours pendant la période courant entre la clôture du débat public et le lancement de l'enquête d'utilité publique. Par ailleurs, Monsieur DUBOUT indique qu'il n'aurait pas accepté la présidence des CPDP si le débat public portait sur des projets déjà décidés. Monsieur DUBOUT affirme qu'aucune décision n'a été prise quant aux deux projets Cap Tonkin et Fos Faster.

Un participant demande au maître d'ouvrage de s'engager à employer de la main d'œuvre locale dans le cadre de son projet.

Monsieur TROUVE répond qu'il mènera toutes les actions possibles pour favoriser l'emploi local. Il rappelle les démarches déjà entreprises par Elengy pour développer l'emploi local (recrutement de main d'œuvre locale, chantiers d'insertion).

Un membre de la FIDEA s'enquiert de la composition du gaz naturel stocké. En effet, il n'est composé qu'à 95 % de méthane ; les 5 % restants méritent d'être précisés.

Monsieur BAVUZ indique que cette part du gaz stocké est essentiellement composée d'azote. Il précise que les gaz liquéfiés présentent les mêmes qualités que le gaz importé par ailleurs par gazoduc.

Madame la Vice-présidente du Conseil régional déléguée au développement soutenable, représentant le groupe les Verts, se demande si le débat public sera effectivement utile. En effet, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) n'a pas respecté ses engagements lors d'une précédente procédure de débat public. Le départ en l'actuelle séance de plusieurs participants montre l'existence d'un problème de confiance vis-à-vis de la procédure de débat public. Madame la Vice-présidente sollicite par ailleurs des réponses quant aux impacts des projets évoqués sur l'environnement, la santé ou la pêche. Elle s'interroge sur les risques intrinsèques aux chantiers Cap Tonkin et Fos Faster. Plus globalement, ces projets soulèvent la question de la stratégie énergétique globale, et de la place des énergies renouvelables dans cette stratégie.

Monsieur DUBOUT signale que les questions relatives aux risques ou à la biodiversité seront évoquées à l'occasion de rencontres spécifiques au cours de la procédure de débat public.

Un membre de l'association MCTB se réjouit que GDF souhaite maintenir des entités en France dans une période où la délocalisation est de mise. Il souhaite toutefois savoir si Elengy a pour objectif de réhabiliter son appontement existant, ou de construire un nouvel appontement.

Monsieur BAVUZ indique que cette décision n'a pas encore été prise. Les enjeux environnementaux, économiques et techniques pèseront sur celle-ci.

Un participant souhaite connaître les quantités d'eau prélevées pour l'exploitation du terminal. Il s'enquiert également des caractéristiques chimiques et thermiques de ses rejets.

Monsieur BAVUZ répond qu'une quantité d'eau identique à la quantité prélevée est restituée à la darse. L'eau rejetée est légèrement plus froide et chlorée que l'eau prélevée, mais les études d'impact montrent que ce traitement n'est pas nocif.

Une conseillère régionale du groupe Europe Ecologie propose un regroupement des activités d'Elengy sur le site de Fos Cavaou. Elle souhaite connaître les perspectives d'utilisation de l'espace libéré par le chantier Cap Tonkin.

Monsieur BAVUZ explique que le terminal de Fos Cavaou est conçu pour accueillir des navires plus importants que celui de Fos Tonkin. Le maintien du terminal Fos Tonkin répond également à un intérêt économique pour les clients d'Elengy. En ce qui concerne l'espace libéré par le chantier Cap Tonkin, Monsieur BAVUZ signale que des réflexions sont en cours pour y exploiter les frigories générées par les installations d'Air Liquide toutes proches.

3. Interventions à partir des questions

Quel est votre point de vue sur le développement industriel du port de Fos-sur-Mer et principalement lié au GNL et qu'attendez-vous des débats publics qui s'ouvrent aujourd'hui ?

Monsieur Michel VAUZELLE, Président du Conseil régional PACA, souligne l'importance des débats publics Fos Tonkin et Fos Faster pour l'avenir des citoyens de la région PACA. En effet, la démocratie participative est un combat. En outre, les projets étudiés revêtent un fort enjeu économique. Cependant, il convient de tenir compte des inquiétudes des populations pour leur environnement et leur santé. Dans ce contexte, il n'est pas simple de prendre une décision quant aux deux projets proposés. Le débat public contribue à éclairer les parties prenantes sur la décision à prendre.

Monsieur VAUZELLE souligne par ailleurs l'intérêt de la démocratie de proximité, et notamment de l'échelon politique régional, lorsqu'il s'agit de prendre des décisions qui peuvent avoir un retentissement national, voire international. En l'occurrence, le débat repose sur des préoccupations géostratégiques, mais aussi sur des considérations environnementales et éthiques. Le territoire portuaire de Fos-étang de Berre est à la fois un territoire régional et un territoire mondialisé, dont l'évolution peut échapper aux autorités locales. La suppression de la taxe professionnelle, quant à elle, fait disparaître le lien entre le milieu économique et le territoire.

Pour Monsieur VAUZELLE, le renforcement des infrastructures de transport et de stockage de gaz naturel permet de sécuriser l'approvisionnement en gaz naturel. Il présente un intérêt économique. Monsieur VAUZELLE réaffirme son soutien vis-à-vis du développement du port, qui servira de point d'ancrage à la réalisation d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur le territoire de Fos-Etang de Berre. Monsieur VAUZELLE s'engagera activement dans la prévention des risques industriels, ainsi que dans les débats publics Fos Tonkin et Fos Faster.

Monsieur Jacques PFISTER, Président de la CCI MP, se montre prêt à s'engager dans les travaux qui seront lancés dans le cadre de la procédure de débat public. Il souligne la nécessité d'un « jeu collectif » des parties prenantes. Pour la CCI, les grands projets d'investissement présentés

revêtent un enjeu particulièrement important, notamment sur le plan économique. Les acteurs économiques y sont favorables car ces projets, et plus largement les projets industriels, contribueront à faire entrer le territoire régional dans la compétition des grandes aires économiques européennes et mondiales. Monsieur PFISTER attend du débat public une plus grande compréhension des enjeux économiques de ces projets. Les populations doivent être associées à la démarche en toute transparence. Elles doivent être écoutées.

Monsieur PFISTER revient sur les trois enjeux des projets présentés :

- l'enjeu énergétique, qui est un enjeu mondial ;
- l'enjeu industriel, et notamment l'enjeu de l'emploi industriel, le port de Fos étant un équipement indispensable au développement du territoire ;
- l'enjeu économique, si les maîtres d'ouvrage associent les entreprises locales et la main d'œuvre locale à leurs projets.

Monsieur Jean-François DUVERDIER, Responsable de l'Union syndicale CGT du port de Fos, représentant de l'Union locale CGT de Fos-sur-Mer, souhaite qu'un débat démocratique plus global soit lancé sur la stratégie énergétique française.

Monsieur DUVERDIER évoque par ailleurs les modalités de traitement des professions portuaires directement impliquées par les projets présentés. La sécurité des travailleurs des chantiers Fos Tonkin et Fos Faster est une autre préoccupation de Monsieur DUVERDIER. Il sollicite d'ailleurs un retour d'expérience sur le chantier mené par Elengy sur le site de Fos Cavaou, un chantier clos qui semble avoir été le lieu d'un certain nombre d'accidents du travail. Les conditions de travail des salariés de ces chantiers clos doivent être régulées, et les organisations syndicales doivent pouvoir y accéder. D'ailleurs, les thématiques de la santé et de la sécurité des travailleurs et des riverains sont interdépendantes avec les thématiques environnementales.

4. Echanges avec la salle

Monsieur le Président d'ADPLGF rappelle que des travailleurs provenant de plusieurs pays sont intervenus sur le chantier Fos Cavaou, ce qui a créé des difficultés de coordination et au moins un accident mortel du travail. Les conditions d'exécution de ces chantiers ont été cachées. Monsieur le Président d'ADPLGF appelle de ses vœux un suivi très étroit des chantiers à venir, pour éviter que de tels faits se reproduisent.

Monsieur BAVUZ signale que le chantier Fos Cavaou a été suivi par des instances représentatives du personnel et par l'Inspection du Travail. Le taux de fréquence des accidents du travail s'établit à 3,5 sur ce chantier, ce qui est extrêmement bas par rapport à la moyenne des chantiers du bâtiment.

Monsieur DUBOUT propose à Monsieur BAVUZ de recevoir Monsieur DUVERDIER pour échanger à ce propos. Par ailleurs, la CPDP relaiera officiellement les questions posées par les participants auprès du maître d'ouvrage.

III. Deuxième partie – Le rôle de la CRE dans le marché gazier français

1. Présentation

Madame Florence DUFOUR, Directrice adjointe des infrastructures et des réseaux gaz de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), confirme que le marché gazier est un marché ouvert. Elle expose le rôle de la CRE dans ce marché. Cette commission indépendante concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Cette mission implique d'aménager des conditions d'accès aux réseaux de transport et de distribution qui n'entravent pas le développement de la concurrence.

Dans le secteur du gaz, la CRE élabore les tarifs d'accès aux réseaux et aux terminaux. Elle détermine les règles d'accès aux infrastructures et approuve les investissements des transporteurs. La CRE règle les éventuels différends, veille à l'absence de subventions croisées et surveille les marchés de gros.

Les réserves de gaz européennes déclinent et la France importe 98 % du gaz qu'elle consomme. Ces contraintes font de la diversification des sources et voies d'approvisionnement un enjeu majeur. Les infrastructures de transport et de stockage, et notamment des terminaux méthaniers, doivent être développées. Parallèlement à ce développement, des mesures d'efficacité énergétique doivent permettre de stabiliser la consommation d'énergie.

La CRE est dotée d'un pouvoir d'approbation des investissements des opérateurs de transport. En revanche, elle n'a pas de pouvoir d'approbation sur les investissements des opérateurs de terminaux.

Madame DUFOUR explique ensuite que le projet Fos Tonkin est soumis au régime régulé à l'accès des tiers. Ses règles et tarifs d'accès sont proposés par la CRE et l'accès à l'infrastructure se fait de façon transparente et non discriminatoire. Le projet Fos Faster, quant à lui, fait l'objet d'une demande d'exemption de l'accès des tiers, ce qui implique que le maître d'ouvrage définirait lui-même les règles et tarifs d'accès au terminal. Cette dérogation au régime régulé est accordée au cas par cas, dans le cadre d'un processus très encadré.

2. Echanges avec la salle

Un participant évoque une certaine disparité, voire inégalité, dans la tarification d'ERDF. Il s'enquiert du rôle de la CRE dans cette tarification.

Madame DUFOUR se propose de relayer cette question qui ne concerne pas le marché gazier.

IV. Troisième partie – Présentation du projet Fos Faster

1. Présentation

Monsieur Philippe CRACOWSKI, Président de Fos Faster SAS et chef de projet, explique que Fos Faster SAS a deux actionnaires : Vopak et Shell.

Monsieur Patrick ROMEO, Président de Shell France, précise que Shell n'a pas encore pris de décision d'investissement sur le projet Fos Faster. Cette décision définitive émergera à l'issue du débat public, mais aussi en fonction des desiderata des clients de Shell. Shell souhaite s'investir sur le marché du gaz car cette énergie lui paraît être le meilleur moyen pour faire face à l'accroissement de la demande énergétique. Le gaz est également une énergie de transition indispensable dans une perspective de développement des énergies renouvelables.

Shell s'intéresse au projet Fos Faster dans le cadre de son redéploiement en région PACA. Dans cette région, Fos-sur-Mer ressort comme une implantation idéale en raison de sa proximité avec le GPMM et de sa position géographique optimale dans les flux nord-sud. Monsieur ROMEO souligne le caractère potentiellement créateur d'emploi du projet Fos Faster.

Monsieur CRACOWSKI explique que contrairement à un gazoduc, un terminal méthanier permet de s'approvisionner par bateau auprès de plusieurs sources, et donc de diversifier celles-ci. Le projet Fos Faster pourrait être implanté entre la darse 1 et la darse 2 du site, au bout de la presqu'île du Caban Sud. Le projet présente une capacité de regazéification de 8 milliards de mètres cubes, extensible jusqu'à 16 milliards de mètres cubes. Si le projet est lancé, il devrait se conclure par une mise en service de l'installation fin 2016.

Pendant le chantier, le projet emploiera 400 à 600 personnes par jour, ce qui peut provoquer des impacts sur le trafic. Les opérations de dragage et de remblaiement liées au projet peuvent aussi générer des impacts. En phase d'exploitation, le projet Fos Faster entraînera des conséquences sur les activités humaines, sur l'emploi, sur la qualité de l'air, de l'eau et du paysage.

Monsieur DUBOUT précise que le projet Fos Faster a été scindé en deux phases portant la capacité de l'installation à 8 milliards de mètres cubes, puis éventuellement à 16 milliards de mètres cubes. Le présent débat public concerne ces deux éléments du projet.

2. Questions de la salle

Un conseiller régional s'étonne que Shell conditionne son investissement dans le projet aux conclusions du débat public. Il souhaite connaître les conclusions qui pourraient amener Shell à ne pas investir dans le projet Fos Faster.

Monsieur ROMEO indique que le débat public peut par exemple permettre d'identifier des problèmes majeurs sur le projet.

Le même participant envisage l'hypothèse d'une limitation de la capacité du terminal à 8 milliards de mètres cubes, c'est-à-dire à la première phase du projet.

Monsieur CRACOWSKI convient qu'un projet de plus faible capacité présente un moindre intérêt économique et une moindre durabilité dans le temps.

Monsieur le Président de l'ADPLGF met en doute l'implantation retenue par Fos Faster SAS. En effet, celle-ci implique que des navires vont naviguer à proximité d'autres navires en phase de déchargement. D'autre part, des péniches vont circuler près de cette implantation, ce qui soulève d'importants problèmes de sécurité.

Un membre de la FIDEA souhaite que le maître d'ouvrage dresse une comparaison des deux dispositifs de chloration des eaux envisageables sur son projet.

Monsieur DUBOUT précise que des réponses écrites seront ultérieurement apportées aux deux questions posées.

Monsieur CRACOWSKI indique que Fos Faster SAS a retenu un procédé par électrolyse. Il s'engage à dresser une comparaison de cette méthode avec les autres procédés envisageables.

Monsieur DUBOUT remarque que la question du chlore a été évoquée à plusieurs reprises. Elle nécessitera une réponse précise des deux maîtres d'ouvrage.

Monsieur le Président du Conseil de développement du GPMM souhaite savoir si le marché sera suffisamment important pour que les deux projets présentés, qui sont concurrents, puissent coexister.

Madame DUFOUR explique que la consommation d'énergie des particuliers devrait se stabiliser, voire diminuer. Cependant, la consommation des entités industrielles progressera. En outre, il a été décidé de déployer des centrales à cycle combiné pour remplacer les centrales thermiques au charbon. Madame DUFOUR précise toutefois que la CRE n'a pas pour rôle de définir le nombre de terminaux à déployer. La Commission doit déployer les conditions nécessaires au développement des infrastructures relevant des régimes régulé et exempté.

Un membre de la FIDEA souhaite savoir si des études ont été menées sur d'éventuels échanges de fluides à l'échelle de l'ensemble du site du GPMM. En effet, ces échanges peuvent permettre de limiter les pollutions émises par les différentes parties prenantes sur le site.

Monsieur BAVUZ fait valoir les échanges qui ont d'ores et déjà lieu avec Air Liquide sur le site de Fos Tonkin. Cependant, la position du terminal Fos Tonkin ne facilite pas les échanges. En outre, chaque usine doit conserver la possibilité de fonctionner de manière indépendante vis-à-vis des autres structures.

Monsieur CRACOWSKI explique que, pour optimiser les rejets en mer, il est envisagé de mélanger les rejets d'eau chaude de la centrale à cycle combiné Electrabel avec les rejets d'eau froide de Fos Faster. Ce procédé permet de réduire les volumes de chlore utilisés.

Monsieur le Président de l'ADPLGF fait observer qu'au lieu d'utiliser le chlore, les maîtres d'ouvrage pourraient privilégier un nettoyage manuel périodique des canalisations.

3. Interventions à partir des questions

Quel est votre point de vue sur le développement industriel du port de Fos-sur-Mer et principalement lié au GNL et qu'attendez-vous des débats publics qui s'ouvrent aujourd'hui ?

Monsieur Mohend MAHOUCHE, responsable Méditerranée de WWF, souligne la particularité du territoire de Fos-sur-Mer : il s'agit d'un lieu particulièrement important, au plan mondial, du point de vue de la biodiversité. Or l'activité industrielle y est intense. Dès lors, il est difficile de faire comprendre aux acteurs industriels leur responsabilité vis-à-vis de l'environnement exceptionnel du golfe de Fos.

Le débat public apporte une information synthétique sur les projets concernés. Cependant, en retour, le maître d'ouvrage doit accepter de tenir compte des avis exprimés par les populations sur son projet

Monsieur MAHOUCHE évoque la politique énergétique française : le gaz naturel n'est pas la source d'énergie la moins productrice de gaz à effet de serre. Ce sujet mériterait d'être évoqué.

Le débat public devrait aussi permettre de traiter des coûts environnementaux et humains des projets envisagés. Pour ce faire, il paraît indispensable d'associer la société civile au débat. Il faut savoir que les représentants d'associations défendent l'intérêt public. Voilà pourquoi ils expriment leur colère face aux engagements qui n'ont pas été respectés dans le passé. Monsieur MAHOUCHE souhaite que le débat public soit véritablement un espace de respect et d'écoute. Il doit déboucher sur des engagements démontrant que les avis exprimés au cours du débat ont été pris en compte.

Monsieur René RAIMONDI, Maire et Conseiller général de Fos-sur-Mer, regrette que les débats se terminent si tardivement. Ils ont été trop denses. Il convient de remettre en cause les modalités de présentation des projets car elles ne facilitent pas l'adhésion du public : celui-ci a quitté la salle avant la fin de la rencontre.

Monsieur RAIMONDI souhaite que la concertation soit encouragée lorsque c'est nécessaire. Le principe du débat démocratique doit être défendu. D'ailleurs, Monsieur RAIMONDI déplore que la concertation n'ait pas été à la base de certains dossiers lourds de conséquences (implantation de GDF à Fos Cavaou, incinérateur).

Monsieur RAIMONDI demande que toutes les propositions puissent être exprimées, et qu'il en soit tenu compte. Il souhaite que les implantations industrielles du bassin de Fos soient examinées dans leur contexte, car chacune de ces installations engorge encore davantage l'infrastructure routière. Il convient en outre de développer des infrastructures pour accueillir les travailleurs des entreprises. La suppression de la taxe professionnelle n'y contribue pas.

Monsieur RAIMONDI appelle de ses vœux une concertation globale sur le développement du GPMM. Il souhaite que l'ensemble des projets de développement en cours soient gelés jusqu'à ce que les infrastructures routières qui permettront de les desservir soient réalisées.

Monsieur RAIMONDI se préoccupe de l'intégration des projets exposés dans le paysage. Il s'interroge aussi sur la pollution des sols induite par ces installations. La pollution de l'environnement et les rejets des deux projets sont préoccupants, d'autant que d'autres usines très polluantes fonctionnent déjà sur le territoire.

En conclusion, Monsieur RAIMONDI demande au nom des citoyens de Fos-sur-Mer l'organisation d'un débat sur la totalité de la zone industrielle et portuaire. Ainsi, les habitants pourront se positionner sur l'infrastructure routière, sur les rejets, et envisager de vivre sereinement à proximité des installations industrielles.

Monsieur DUBOUT regrette lui aussi qu'une partie du public ait quitté la salle avant la fin de la rencontre. Il s'attachera à faire en sorte que les rencontres à venir soient plus courtes. Cependant, un certain laps de temps est nécessaire à la présentation des dossiers car ils sont complexes.

Monsieur DUBOUT déplore également le départ de certains représentants d'associations. Il considère qu'on ne peut pas réclamer un débat et quitter ainsi la table. Monsieur DUBOUT espère

que ces associations s'impliqueront à nouveau dans le débat public. Il retient de la présente soirée la capacité à l'écoute que le public et les maîtres d'ouvrage ont montrée. Certaines réponses ne peuvent pas être apportées en séance ; celles-ci seront diffusées ultérieurement. Monsieur DUBOUT s'engage également à mentionner dans le rapport des CPDP la nécessité d'organiser un débat plus large sur le devenir de la zone industrielle et portuaire de Fos-Etang de Berre.

Pour conclure la soirée, Monsieur DUBOUT indique que la CPDP a d'ores et déjà reçu deux cahiers d'acteurs et plusieurs questions écrites. Le site internet des débats publics enregistre de nombreuses connexions.

Monsieur DUBOUT annonce les deux prochaines réunions des débats publics :

- jeudi 16 septembre à 19 heures, une réunion thématique commune aura lieu sur la politique énergétique et la stratégie du GPMM (Salle Marcel Pagnol, Port-Saint-Louis-du-Rhône) ;
- jeudi 23 septembre à 19 heures, une réunion thématique commune aura lieu sur les risques industriels et les impacts sur l'air, la mer et la santé (Maison de la Mer, Fos-sur-Mer).

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com